

Groupement Royal Corporatif Provincial Namurois ASBL Section tennis

CIRCULAIRE AUX CORPORATIONS ET AUX MEMBRES DES COMITES

ASSEMBLEE GENERALE 2019

Le vendredi 8 février 2019 à 18h30

Au **Local de la ROYALE MONCRABEAU** (Maison du Folklore Namurois) Boulevard Baron Huart 6 5000 NAMUR Tél : 081-228804 Entrée : 1^{ère} Porte à votre droite après le Parlement Wallon en venant du Grognon

Vous êtes priés de participer à l'Assemblée Générale ou de vous faire représenter par votre suppléant.

Nous vous rappelons que l'Assemblée Générale est ouverte à tous les membres.

Conformément aux statuts, les membres du Conseil d'Administration et les capitaines des équipes du championnat d'été 2018 y auront voix délibérative.

Une petite collation sera offerte aux participants.

POUR LE 30 JANVIER 2019 AU PLUS TARD : à transmettre soit à Santo Leone (santo.leone@gmail.com) soit à Catherine Reding (c.reding@yahoo.fr)

1. Les candidatures aux postes suivants :

Président : Jacques Calvi : démissionnaire le 2 décembre 2018
Secrétaire : Virginie Marot ; démissionnaire le 9 décembre 2018
Trésorier : Santo Leone : sortant et rééligible mais ne se représentera pas.
Vice - Présidente : Catherine Reding : sortante et rééligible

Commissaires (max. 9 personnes) : ELOY Jean-Pierre(Telecom), HANSOULLE Georges (Ind. Spy), QUESTIAUX Jean-Claude (ANAP), MASSET Richard (EPES Reumonjoie), GRANDJEAN Harold (TC Wallonie), LEONARD Roger (Rail) , OGER Jean-Pierre (BNP Fortis) HEYNEN François(TCW)

2. Les propositions de modifications des statuts et des règlements.

3. Les divers

!!!!!! IMPORTANT !!!!!!!

Les candidats éventuels postulent simplement une fonction au sein du comité directeur.
Le Comité se réunira après le vote ou en fin d'AG pour répartir les différentes fonctions.

Plus que les autres années, il est souhaitable que des candidats se présentent pour occuper ces fonctions afin de renouveler et rajeunir les cadres.

En effet, puisque le comité restant (la secrétaire et le président ayant démissionné) sera entièrement sortant et rééligible, le risque de se retrouver sans direction est grand.

Appel est donc fait aux responsables des corporations afin qu'ils sondent leurs troupes et peut-être trouver la perle rare !!!

Les documents d'inscription pour la saison d'été 2019 seront envoyés par mail après la réunion.

ATTENTION : L'absence d'un représentant de la corporation à l'Assemblée générale est pénalisée d'une amende administrative de 15 Euros.